

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

VIVENDI Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance personne morale liée à Arnaud de Puyfontaine, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : LAGARDERE SA
LEI : 969500VX2NV2AQQ65G45

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 15 septembre 2021
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000130213

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 24.1000 Euro
VOLUME : 25 305 448.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 24.1000 Euro
VOLUME : 25 305 448.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 17 septembre 2021

COMMENTAIRES :

Par contrat de vente du 14 septembre 2021, conditionné à l'autorisation de son Conseil de surveillance le 15 septembre 2021,

Vivendi SE s'est engagée à acquérir 25 305 448 actions Lagardère SA détenues par Amber Capital UK, Amber Capital Italia SGR SpA et Amber Capital UK LLP (ensemble « Amber Capital »), au prix de 24,10 euros par action (voir le communiqué de presse diffusé par Vivendi SE le 15 septembre 2021 et mis en ligne sur le site www.vivendi.com).

L'opération sera réalisée d'ici au 15 décembre 2022, après qu'auront été obtenues les autorisations requises par la réglementation en vigueur pour la prise de contrôle susceptible de résulter de l'offre publique rendue obligatoire par cette acquisition. Si ces autorisations, principalement sollicitées auprès de la Commission européenne et du Conseil supérieur de l'audiovisuel, n'étaient pas obtenues au 15 décembre 2022, l'acquisition devra être réalisée au même prix, au profit d'un tiers substitué à Vivendi.

Par exception, à la demande du vendeur, Vivendi SE acquerra directement et sans condition d'ici au 27 septembre 2021 entre 620 340 et 1 385 340 de ces actions.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accessdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."